



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

**PROCÈS-VERBAL DE LA 533^e RÉUNION
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
tenue le jeudi 3 novembre 2016 à 12 h au salon rouge de l'UQTR
(533-03-11-16)**

Présences :

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
M. Ghyslain Parent, secrétaire

Absence motivée :

Aucune

Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, assiste également à la réunion.

Ismaïl Biskri, président, anime la rencontre et Alain Gamelin agit à titre de secrétaire.

CX-533-03-11-16-00 **Projet d'ordre du jour**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption des procès-verbaux : 532^e réunion
- 3) Suites à donner aux dossiers
- 4) Correspondance et information :
 1. Correspondance depuis le 5 octobre 2016
 2. Dépôt de l'agenda syndical
 3. Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CAU du 19 octobre
 4. Retenues à la source d'octobre : ARC : 2790 \$; MRQ : 4504 \$
- 5) Rapport des officiers et des délégations
- 6) Projet de code d'éthique pour les employés de l'UQTR
- 7) Retour sur le conseil syndical du 27 octobre
- 8) Règle 16 sur le code d'éthique et de déontologie du Syndicat
- 9) Rencontre avec les nouveaux professeurs (22-11-2016)
- 10) Processus de consultation pour le renouvellement de la convention collective
- 11) Délégation à la formation de la Fédération sur les assemblées délibérantes
- 12) Choix d'un professeur pour les capsules d'information de la Fédération
- 13) Affaires nouvelles :
 1. Désignation d'un représentant du Syndicat au comité de sélection du décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP)
 2. Invitation du Syndicat des professeurs de l'Université de Concordia à la cérémonie soulignant le 35^e anniversaire de fondation.
 3. Invitation de l'Association syndicale des travailleurs étudiants (ASTRE) à une conférence sur le harcèlement au travail.
 4. Désignation d'un représentant au comité sur la valorisation du rôle des professeurs de la Fédération
- 14) Date de la prochaine réunion : 17 novembre 2016
- 15) Levée de l'assemblée

CX-533-03-11-16-01 **Adoption de l'ordre du jour**

Sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX-533-03-11-16-02 Adoption du procès-verbal de la 532^e réunion du CX

Après avoir suggéré quelques modifications et corrections, sur motion dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 532^e réunion du comité exécutif tenue le 13 octobre 2016.

CX-533-03-11-16-03 Suites à donner aux dossiers

Le président fait lecture des suites à donner aux réunions antérieures du comité exécutif et du conseil syndical et rappelle les mandats confiés à chacun des officiers.

CX-533-03-11-16-04 Correspondance et information**1. Dépôt de la correspondance reçue et expédiée depuis le 5 octobre 2016**

Le président invite les membres à prendre connaissance du courrier reçu et expédié depuis le 5 octobre 2016 et à soumettre leurs questions aux officiers concernés.

2. Dépôt de l'agenda syndical

On précise les principales activités inscrites à l'agenda syndical du mois de novembre 2016. Le président rappelle que l'agenda syndical est continuellement mis à jour et il est préférable de se référer à la version électronique.

3. Dépôt du compte-rendu de la rencontre du CAU du 19 octobre

Le président rappelle qu'il s'agit d'un dépôt. Le VPAU aura l'occasion de faire le point sur les questions traitées lors de son rapport.

4. Retenues à la source d'octobre : ARC : 2790 \$; MRQ : 4504 \$

Le trésorier confirme l'envoi des retenues à la source pour les deux paliers de gouvernement.

CX-533-03-11-16-05 Rapport des officiers et des délégations**Président**

- Le président confirme qu'il a eu l'occasion de spécifier, comme convenu lors de la dernière réunion du comité exécutif, que le Syndicat n'avait pas l'intention de désigner de représentants au chantier no 5 portant sur l'optimisation de l'offre de cours. La doyenne Parissier a indiqué qu'elle tiendrait le Syndicat au courant des travaux du chantier.
- Le président attire l'attention des membres sur le projet de procédure de désignation des doyens qu'ils ont reçu avant la rencontre. Il a rencontré le vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) afin de lui faire part des modifications souhaitées. Il s'agit d'une révision de la procédure actuelle qui permettrait d'évaluer les personnes occupant les postes de doyen avant qu'ils obtiennent leur permanence.

Il a aussi souligné les aspects suivants :

- Voir à la pertinence de la présence du recteur au comité de sélection
- Voir à la pertinence de consulter l'ensemble des cadres lors des consultations électroniques
- Voir à la pertinence de confier au comité de sélection la tâche de définir la définition de tâche et les critères d'embauche
- Voir à ce que la commission des études soit saisie de l'affiche des postes de doyen et de la désignation des doyens intérimaires

Le projet doit être présenté à la prochaine réunion de la commission des études.

Comité des relations de travail (CRT)

- Le VPRT fait le point sur le cheminement des griefs et des dossiers du comité des relations de travail depuis la dernière réunion du comité exécutif.
- Le VPRT informe les membres que la Direction de l'UQTR a officiellement informé le Syndicat qu'elle n'avait pas l'intention de prolonger la convention collective jusqu'à la

- fin de l'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective (juin 2018).
- Le VPRT indique que la Direction a fait une offre intéressante afin de régler le grief portant sur le rôle des administrateurs délégués aux comités d'évaluation et de présélection des professeurs. Elle demande toutefois à ce qu'un représentant de la Direction assiste aux rencontres de présélection des départements à titre de conseiller technique. Le VPRT mentionne que cette demande est irrecevable et que le Syndicat devrait la rejeter et poursuivre les discussions afin de régler le grief.
Les membres se déclarent en accord avec cette recommandation.
- Le VPRT rappelle que le CRT a déposé un grief sur la résolution du conseil d'administration de permettre à une personne non professeur régulier de l'UQTR d'occuper le poste de directeur pédagogique d'une clinique universitaire. Le VPRT trouve malheureux que le service des relations de travail de l'UQTR ne soit pas toujours informé des initiatives des vice-recteurs académiques afin de s'assurer qu'elles ne sont pas incompatibles avec la convention collective des professeurs. Le CRT ne peut intervenir que lorsque la question est soumise aux instances.
Les membres se déclarent en accord avec le dépôt du grief.
- Le VPRT indique que le CRT a déposé un grief sur le refus de la Direction de rembourser les frais d'un perfectionnement ad hoc déjà accordé. Le décanat ne peut pas imposer des règles qui auraient pour effet de limiter le budget prévu à la convention collective si les dispositions de la convention collective pour l'obtention d'un perfectionnement ad hoc sont respectés.
Les membres se déclarent en accord avec le dépôt du grief sur cette question.
- Le VPRT présente aux membres la problématique des cours superposés : plusieurs cours avec des sigles différents, formant un seul groupe d'étudiants et reconnu comme une seule tâche d'enseignement. Une première analyse de la situation a fait ressortir d'énormes disparités de traitement entre les professeurs. Comme la Direction ne semble pas ouverte à traiter de la question, le CRT propose de déposer un grief afin d'obliger la Direction à fournir les données qui permettraient de mieux cerner la problématique.
Les membres se déclarent en accord avec le dépôt d'un grief.
- Le VPRT indique que le CRT songe également à déposer un grief sur la pratique du décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) à ajouter constamment des notes aux cours à faible clientèle. Cette pratique permet au décanat de multiplier le nombre de cours atypiques malgré la lettre d'entente no 3.
Les membres se déclarent en accord pour déposer un grief sur cette question.
- Le VPRT indique que le CRT a demandé aux procureurs syndicaux de réviser complètement la convention collective actuelle afin d'y relever les incongruités et les incohérences entre les articles.
- Le VPRT informe le comité exécutif qu'il a prévenu, comme prévu suite au refus des représentants du Syndicat au comité de promotion de rencontrer les procureurs, les conseillers juridiques que le Syndicat n'avait pas l'intention de supporter le grief du professeur qui conteste le rejet de sa demande de promotion en 2016.

VPAS

- La VPAS résume les discussions tenues lors de la dernière réunion du comité paritaire sur les cours atypiques. La doyenne Parissier a présenté un document de travail sur les cours atypiques et elle a expliqué la procédure de reconnaissance de ces cours et les seuils de rentabilité. Il apparaît assez évident que le calcul de rentabilité des cours atypiques ne peut se faire par cours, mais bien dans l'ensemble d'un programme ou d'un département. Elle rappelle que les départements qui dépassent la moyenne cible

déterminée peuvent très bien offrir à leurs professeurs des cours à faible clientèle sans déterminer une comptabilisation différente dans la tâche de ces derniers.

- La VPAS indique que lors de la dernière réunion de la commission des études (28 octobre) il fut question de la recommandation au conseil d'administration sur la candidature de madame Parissier au poste de vice-rectrice aux études et à la formation et sur la désignation d'une personne non-professeur régulier de l'UQTR à la direction pédagogique d'une clinique universitaire. Les membres de la commission ont exigé que cette personne soit **obligatoirement** membre de **l'ordre des chiropraticiens**.

Commentaire [U1]:

VPAU

- Le VPAU attire l'attention des membres sur le dernier compte-rendu du comité des affaires universitaires. Il précise que les membres ont discuté longuement de l'élaboration d'un projet de cheminement qui serait expédié à la Direction de l'UQTR pour la reconnaissance des professeurs associés. Le CAU propose de faire une distinction entre le statut de professeur associé, attribué à une personne (professeur ou chercheur) provenant de l'extérieur de l'UQTR, et de professeur affilié qui serait réservé aux professeurs retraités de l'UQTR. Les règles d'attribution du titre de professeur affilié seraient beaucoup plus souples et tiendraient compte des modalités d'utilisation des fonds départementaux de recherche.
- Le VPAU résume les discussions tenues au conseil d'administration sur la résolution concernant le code d'éthique des employés de l'UQTR. Il indique que la Direction et tous les membres socio-économiques ont voté favorablement tandis que deux professeurs ont voté contre et un troisième s'est abstenu. La représentante des chargés de cours s'est déclarée en conflit d'intérêts, elle s'est retirée des débats et n'a pas voté.

VPSC

- La VPSC indique qu'elle a participé cet avant-midi au jury de remise des bourses d'études du Syndicat. Contrairement aux deux dernières années, toutes les bourses offertes furent attribuées. Les modifications apportées l'année dernière aux règles d'attribution semblent porter ses fruits **et permet une plus grande flexibilité**.
- La VPSC précise qu'il y a eu une réunion du comité des services à la collectivité le 25 octobre dernier et il fut longuement question des soupers thématiques. Quoique les soupers soient toujours très appréciés des participants, le comité s'interroge sur le nombre de personnes, qui dépasse rarement une cinquantaine, dont plusieurs retraités. Les membres ne comprennent pas non plus la faible participation des professeurs impliqués dans différents comités syndicaux et universitaires et surtout la faible participation des nouveaux professeurs à qui le Syndicat offre des billets gratuits. Le comité a convenu de faire un petit sondage auprès de ces personnes afin de connaître leurs intérêts pour ce type d'activité.
- La VPSC précise que la professeure Syliane Charles du Département de philosophie et des arts a accepté de siéger au comité des services à la collectivité.
- Le VPSC mentionne que la signature de la nouvelle entente avec la Fondation de l'UQTR pour la remise des bourses d'études syndicales devrait avoir lieu le 1^{er} décembre prochain.

Trésorier

- Le trésorier remet aux officiers le rapport financier du Syndicat au 31 octobre 2016. Il attire l'attention sur les postes budgétaires affichant des écarts significatifs.
- Le trésorier indique qu'il y aura la semaine prochaine une rencontre du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel.

- Le trésorier mentionne que la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) a formé un comité sur la valorisation du rôle du professeur d'université et qu'il en a été désigné responsable. Le Syndicat a d'ailleurs été invité à désigner un représentant à ce comité.

Secrétaire

- Le secrétaire indique qu'il a décliné l'invitation de la doyenne de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) qui souhaitait discuter de l'implantation de cours à faible clientèle dans le Département des sciences de l'éducation. Il souligne que les professeurs de son département, plus particulièrement les jeunes, trouvent inéquitable que certains cours soient considérés dans la tâche du professeur selon le nombre d'étudiants inscrits.

Le VPRT quitte la rencontre à 14 h 15**CX-533-03-11-16-06 Projet de code d'éthique pour les employés de l'UQTR**

Le président rappelle aux membres que le projet de code d'éthique des employés de l'UQTR a été élaboré par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de l'UQTR. Le projet a été soumis au Forum des partenaires en mai 2016. L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) a rapidement dénoncé ce projet et a présenté au vice-recteur aux ressources humaines de l'UQTR (VRRH) une fin de non-recevoir. Le comité exécutif du Syndicat et le conseil syndical ont aussi adopté une résolution de rejet du projet.

Le 31 octobre dernier, le conseil d'administration a adopté une résolution donnant aux syndicats et associations jusqu'au 23 décembre pour suggérer des modifications au projet sinon ce dernier sera adopté tel quel le 13 février 2017. Cette résolution pourrait être considérée comme un ultimatum.

L'Intersyndicale des personnels de l'UQTR (IPUQTR) doit se réunir le 21 novembre prochain afin de convenir d'une stratégie concernant le projet de code d'éthique.

Le président indique qu'il serait souhaitable que le comité exécutif précise ses intentions concernant le projet de code afin d'en faire part à l'Intersyndicale et au conseil syndical.

Le président propose une période de plénière afin de permettre aux officiers de s'exprimer sur la stratégie appropriée.

À la fin de la plénière, le président constate que le comité exécutif dénonce toujours ce projet de code d'éthique des employés de l'UQTR et il considère comme un ultimatum la résolution adoptée par le conseil d'administration.

Suite à cette position, les membres conviennent :

- De signifier aux membres de l'Intersyndicale que le Syndicat sera solidaire des actions visant au rejet de ce projet de code d'éthique;
- D'expédier aux membres du comité exécutif les codes d'éthique des autres universités québécoises mentionnées dans le code de l'UQTR;
- D'inviter chaque membre du comité exécutif à parcourir un de ces codes;
- De vérifier auprès de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU), du Comité de liaison intersyndicale de l'UQ (CLIUQ) et de l'Association canadienne des professeurs d'université la possibilité d'obtenir une résolution d'appui;
- De mandater les procureurs syndicaux afin qu'ils analysent le projet de code à la lumière de la convention collective des professeurs;
- D'inscrire le point à l'ordre du jour du conseil syndical du 24 novembre prochain;
- D'envisager la possibilité que le Syndicat se retire du forum des partenaires si l'UQTR persiste dans ses intentions d'adopter un tel code d'éthique.

CX-533-03-11-16-07 Retour sur le conseil syndical du 27 octobre

Le président invite les officiers à faire part de leurs commentaires sur le déroulement de la dernière réunion du conseil syndical.

Les officiers considèrent que la rencontre s'est bien déroulée et que les informations données sur les suites à la lettre d'entente sur la réduction temporaire des coûts de la convention collective semblent avoir répondu aux attentes des délégués.

Les officiers conviennent toutefois qu'il ne serait pas pertinent de publier la liste des cours donnés en supplément de tâche par département.

CX-533-03-11-16-08 Règle 16 sur le code d'éthique et de déontologie du Syndicat

Le conseiller aux affaires universitaires indique qu'il a communiqué avec le professeur François Gauthier délégué du Département de génie industriel afin de considérer ses commentaires sur le projet de code d'éthique du Syndicat.

Une nouvelle version du code sera déposée à la prochaine réunion du comité exécutif.

CX-533-03-11-16-09 Rencontre avec les nouveaux professeurs (22-11-2016)

Le président rappelle qu'une rencontre est prévue avec les nouveaux professeurs le 22 novembre prochain. Il s'agit des professeurs embauchés en décembre 2015 afin d'échanger sur leur intégration à l'UQTR et dans leur département respectif.

Le président indique qu'il serait peut-être intéressant de disposer d'un diaporama qui donnerait des informations sur le Syndicat.

La rencontre aura lieu lors d'un dîner au salon rouge.

Les membres se déclarent en accord avec cette formule.

La VPSC et le secrétaire quittent la rencontre à 15 h

CX-533-03-11-16-10 Processus de consultation pour le renouvellement de la convention collective

Considérant l'heure et l'absence du VPRT, le président propose de faire parvenir un Doodle aux officiers afin d'organiser une demi-journée de travail à la préparation de la négociation pour le renouvellement de la convention collective.

CX-533-03-11-16-11 Délégation à la formation de la Fédération sur les assemblées délibérantes

Le trésorier signale que la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) offre un atelier d'information sur le déroulement des assemblées délibérantes le 2 décembre prochain. Le trésorier indique que l'invitation pourrait être acheminée aux délégués syndicaux et le Syndicat pourra offrir le covoiturage.

Après discussion, il est convenu de déléguer le président et le conseiller aux affaires universitaires à cet atelier et d'assumer les frais reliés.

CX-533-03-11-16-12 Choix d'un professeur pour les capsules d'information de la Fédération

Le président indique que la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU) a réalisé au cours des derniers mois une série de capsules vidéo sur différents professeurs d'université. Les capsules sont diffusées sur le site internet de la Fédération et au Canal Savoir.

Chaque membre de la Fédération doit identifier un professeur qui pourrait faire l'objet d'une vidéo.

Après discussion, les membres conviennent d'approcher le professeur Tristan Milo du Département de psychoéducation et le professeur Éric Asselin du Département de biologie médicale à titre de substitut.

CX-533-03-11-16-13 Affaires nouvelles

1. Désignation d'un représentant du Syndicat au comité de sélection du décanat de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP)
Le président indique que le Syndicat a reçu une demande du Secrétariat général de l'UQTR afin de désigner un représentant au comité de sélection pour le poste de doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP).
Après discussion, les membres conviennent de déléguer la VPSC ou le VPAU.
2. Invitation du Syndicat des professeurs de l'Université de Concordia à la cérémonie soulignant le 35^e anniversaire de fondation.
Considérant que l'activité se déroule la même date que la tenue du conseil syndical, il est convenu de décliner l'invitation.
3. Invitation de l'Association syndicale des travailleurs étudiants (ASTRE) à une conférence sur le harcèlement au travail.
L'Association syndicale des travailleurs étudiants organise un dîner-conférence sur le harcèlement au travail le 9 novembre prochain et invite le Syndicat à déléguer un représentant.
La VPAS vérifiera auprès des membres du comité des relations de travail leur intérêt à participer à cette activité.
4. Désignation d'un représentant au comité sur la valorisation du rôle des professeurs de la Fédération
Le trésorier mentionne que la Fédération a mis sur pied un comité de travail sur la valorisation du rôle du professeur d'université dans la société québécoise. La Fédération souhaiterait que le Syndicat y désigne un représentant.
Considérant que le trésorier du Syndicat préside ce comité, il est convenu de ne pas y déléguer un autre membre du comité exécutif.

CX-533-03-11-16-14 Date de la prochaine réunion

Les officiers conviennent de tenir la prochaine réunion du comité exécutif le 17 novembre prochain.

CX-533-03-11-16-15 Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 15 h 35.

Ismail Biskri
Président

Ghyslain Parent
Secrétaire